

Titre Gestion des VGP		Réf. Interne : PR 0004	Version : 1
Rédigé par Jérôme Brossard	Mis à jour et publié par Jérôme Brossard	Approuvé(s) par Frédéric Brun	
Type de document Procédure	Entités utilisatrices Arqus Saint-Nazaire	Dernière date de révision Septembre 2023	Date recommandée de révision Septembre 2024
Domaine Réseau Hygiène Sécurité Environnement			

Usage Interne. Vérifier la validité de ce document avant application

Le document valide est celui disponible dans la GED de Arqus Saint-Nazaire.

TOUTE VERSION PAPIER CONSTITUE UNE COPIE NON GEREE DONT LE CONTENU DOIT ETRE VERIFIE AVANT UTILISATION

1. Objet

Description de la procédure garantissant la bonne réalisation et exploitation des vérifications générales périodiques

2. Définitions

Les « Vérifications générales périodiques (VGP) » sont l'ensemble des contrôles périodiques rendu nécessaires par l'exploitation du site et exigés par la réglementation en vigueur.

3. Acteurs

Direction, Service HSE, Service Maintenance, Prestataires extérieurs.

4. Processus de mise en œuvre

Numéros d'étape	Etapes	Acteurs	Outils
1	Identification des contrôles nécessaires et des cahiers des charges	HSE et Maintenance	Base réglementaire, échanges fournisseurs, etc
2	Communication des contrôles nécessaires	HSE et Maintenance	Outil de suivi des contrôles
3	Plannification des contrôles nécessaires	Maintenance	Outil de suivi des contrôles
4	Réalisation des contrôles nécessaires	Service Interne ou prestataires extérieurs	
5	Reception des rapports de contrôle	Maintenance	Outil de suivi des contrôles
6	Analyse des rapports de contrôle	Maintenance et HSE	Rapports, base réglementaire, échanges fournisseurs, etc
7	Etablissement des plans d'actions de traitement des observations	Maintenance et HSE	Outil de management des plans d'actions
8	Plannification des interventions	Maintenance	Outil de management des plans d'actions
9	Réception des rapports d'interventions	Maintenance	Outil de management des plans d'actions
10	Cloture des plans d'actions de traitement des observations	Maintenance et HSE	Outil de management des plans d'actions

5. Descriptif des étapes

E1 Identification des contrôles nécessaires et des cahiers des charges

Le Service HSE et le Service Maintenance établissent la liste des contrôles périodiques rendu nécessaires par l'exploitation du site et exigés par la réglementation en vigueur.

Ils peuvent s'appuyer sur leurs connaissances, les textes réglementaires, les analyses de risques (environnementales et sécuritaires), les échanges avec les fournisseurs, l'état de l'art, et toutes autres sources d'informations.

Pour chacun des contrôles, ils identifient les exigences tels que, notamment, la périodicité du contrôle, les qualifications et accréditations nécessaires à la réalisation du contrôle, la typologie, le contenu et le délai de réception des rapports.

E2 Communication des contrôles nécessaires

Le Service HSE et le Service Maintenance réalisent des réunions régulières afin de mettre leurs informations et besoins en commun et de les tenir à jour.

E3 Planification des contrôles nécessaires

Le Service Maintenance établis un planning à minima annuel des contrôles à réaliser.

Il identifie les intervenants, transmet le besoin, s'assure que le besoin est respecté, et passe les commandes (si nécessaire, pour des contrôles externalisés par exemple).

E4 Réalisation des contrôles nécessaires

Les intervenants réalisent les contrôles nécessaires en respectant le besoin.

E5 Réception des rapports de contrôle

Le service Maintenance s'assure de réceptionner les rapports relatifs à chacun des contrôles dans un délai optimal préalablement définis.

E6 Analyse des rapports de contrôle

Les services Maintenance et HSE analyse les rapports. Ils sont archivés. Les rapports sans observations donnent fin au processus. Les rapports avec observations sont traités comme suit.

E7 Etablissement des plans d'actions de traitement des observations

Les services Maintenance et HSE définissent les actions les plus pertinentes en fonctions des observations relevés dans les rapports. Ils définissent les actions curatives et correctives. Ils priorisent puis proposent les plans d'actions au comité de direction qui les valident et mettent à disposition les ressources et moyens nécessaires. Tous ces éléments sont recensés dans un plan d'actions

E8 Planification des interventions

En fonction des décisions de la direction et des priorités retenues, le service Maintenance établis un planning d'intervention. Il identifie les intervenants, transmet le besoin, s'assure que le besoin est respecté, et passe les commandes (si nécessaire, pour des actions externalisées par exemple).

E9 Réception des rapports d'interventions

Le service Maintenance s'assure de réceptionner les rapports relatifs à chacun des contrôles dans un délai optimal préalablement définis.

E10 Clôture des plans d'actions de traitement des observations

Les services Maintenance et HSE statuent sur l'efficacité des actions à répondre aux observations et clôturent le plan d'actions.

Mise à jour

Version	Date	Objet	Département	Annule et remplace
1	09/23	Création	Service HSE	